



Chute de panneau dans un parc de la mairie

Par **merik**, le **11/07/2009** à **14:30**

Bonjour,

ma fille a reçu un panneau d'affiche en bois avec pieds sur le front à cause du vent dans une aire de la mairie. elle a eu une très grosse bosse impressionnante malgré les glaçons à l'infirmerie les pompiers ont été avisés. nous sommes allés aux urgences. heureusement qu'elle s'en est sortie à bon compte. 2 jours après je suis allé porter plainte au commissariat contre la mairie pour négligence. ce parc est fait spécialement pour les enfants et de plus ce jour-là il y avait du vent. il devait prévoir. de plus ce jour-là ma belle sœur affirme qu'il était déjà tombé mais que les employés municipaux l'ont remis de suite. elle a eu 5 jours d'ITT. ma question : pensez-vous que ma plainte débouche à quelque chose ou bien le dossier serait-il classé sans suite. et que me conseillez-vous de faire? MERCI

Par **jeetendra**, le **11/07/2009** à **18:50**

bonjour, prenez contact avec le [fluo]cdad du 93[/fluo] pour une consultation juridique avec un avocat pour obtenir une indemnisation de la Mairie responsable, adresse ci-dessous, courage à vous, cordialement

Adresse du CDAD de Seine-Saint-Denis

Tribunal de grande instance de [fluo]Bobigny[/fluo]

173, avenue Paul Vaillant Couturier

93008 Bobigny

Tel. : 01.48.95.61.16 (secrétariat)

Tel. : 01.48.95.13.13 (Mme RENAUD)

Adresse e-mail : contact@cdad-93.com

Par **merik**, le **12/07/2009** à **10:28**

bonjour,je vous remercie de votre réponse rapide mais ne m'y connaissant pas ,un rendez-vous avec l'avocat a bobigny est-ce payant?car si c'est payant indemnisation de 5 jours d'ITT n'en vaut peut-être pas la peine.Mais normalement comme j'ai porté plainte il devrait savoir qu'ils doivent m'indemniser?dois-je vraiment faire la démarche? ET j'ai encore une petite question j'ai lu quelque part que moins de 8 jours d'ITT le dossier serait classé sans suite,est-ce vrai sachant que c'est une blessure involontaire d'une négligence de sécurité de la mairie?merci

Par **jeetendra**, le **12/07/2009** à **19:52**

bonsoir, si je vous ai donné l'adresse du cdad ou maison de justice et du droit c'est que l'accès est [fluo]gratuit[/fluo], après c'est à vous de voir, bonne soirée à vous